

Chapitre XXIX - René-Louis D'Amours III, de Courberon

Le second fils de Charles D'Amours et de sa deuxième femme, Anne Thibodeau, a été baptisé le 19 septembre 1705, à Québec, et nommé René-Louis. Comme son frère, Louis-Bertin, il se fit militaire et semble avoir pris part aux opérations militaires en Acadie sous les ordres de M. de Boishébert. Là il dut apprendre les glorieux faits d'armes de son oncle, Bernard D'Amours.

Il n'avait que onze ans lorsque cet oncle se maria à Élisabeth Couillard-Després, à St-Thomas de la Pointe à la Caille. Devenu militaire à son tour, il dut visiter son oncle et y rencontrer la famille Couillard. Sa carrière militaire l'absorbait tellement qu'il ne songea à se marier qu'à l'âge de trente et un ans. La sœur de sa tante Couillard-Després, appelée Louise-Angélique, Dame de St-Luc, lui sembla la femme idéale, et il la demanda en mariage. Elle avait trente-deux ans. Son père était Jacques Couillard-Després et sa mère Élisabeth Lemieux. Un de ses oncles, le sieur Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, fit son testament en 1735 et légua le fief St-Luc à sa nièce Louise-Angélique, d'où son titre de Dame de St-Luc.

Ce fief St-Luc comprenait un quart de lieue de front sur une lieue de profondeur, enclavé dans la seigneurie de la rivière du Sud, dont Jean-Baptiste Couillard de l'Espinay était seigneur et propriétaire.

René-Louis D'Amours, sieur de Louvières, avait assumé le titre de Courberon; il fut le premier à s'en servir, et toute sa descendance a conservé ce titre, supprimant parfois le nom d'Amours pour s'appeler Courberon tout court. Le nom Courberon lui-même subira des transformations pour devenir Coubron, Corpron, Colpron, et même Colburn, aux Etats-Unis d'Amérique. On ne sait d'où vient ce nom, ni pourquoi René-Louis l'a ajouté à son titre de Louvières.

La Dame de St-Luc, devenue ainsi indépendante, accepta volontiers la demande en mariage du jeune officier de Courberon. Le contrat de mariage fut dressé par le notaire Michon, le 25 septembre 1736, en présence de Bernard D'Amours, sieur de Plaine, oncle de René-Louis, de Yves Arguin, marchand de Québec, cousin, de Louis Chardon, prêtre¹, en présence aussi des père et mère de la future épouse, de Joseph et Clément Couillard-Després, ses frères, du sieur Louis Couillard, seigneur de la rivière du Sud, et du sieur Louis Côté, capitaine de la milice. Les futurs époux se firent les promesses usuelles, puis le sieur Jacques Couillard-Després et sa dame donnèrent à leur fille une terre de 4½ arpents de front, entre le sieur Côté au sud-ouest et les donateurs au nord-est. De plus, le futur époux fixa le douaire de sa future épouse à quinze cents livres, tandis que le préciput était de mille livres, soit en deniers comptant, soit en meubles. Si, à la mort de l'époux il n'y avait pas d'enfant vivant issu de leur mariage, la future épouse aurait sa vie durant l'usufruit de tous les biens de la communauté. A son décès, les biens retourneraient aux héritiers en ligne droite et collatérale.

Puis on prépara la cérémonie du mariage, qui eut lieu en l'église St-Thomas de la Pointe à la Caille, (Montmagny) le 18 octobre 1736. Par ce mariage René-Louis devenait le beau-frère de son oncle Bernard.

¹ L'abbé Louis Chardon, originaire de France, ci-devant promoteur de l'officialité de Québec (1728-1736), venait d'être nommé curé de Contrecoeur en 1736.

Les nouveaux mariés allèrent occuper le manoir St-Luc sur le bord de la rivière du Sud, près des chutes. Là, sur un mamelon dominant le fleuve St-Laurent et la rivière du Sud, Louis Couillard avait bâti un grand Manoir à deux étages en pierre, style normand, avec un toit, très incliné, percé de mansardes. C'est là que René-Louis et sa dame devaient passer vingt-trois années de leur vie ensemble.

L'année suivante, le 9 septembre, René-Louis, au nom de sa femme, prêtait foi et hommage au sieur Louis Couillard, seigneur des lieux, et paya la somme de quarante-deux livres de relief dus au seigneur. Les témoins de cet acte furent Bernard D'Amours et Charles Couillard de Beaumont.

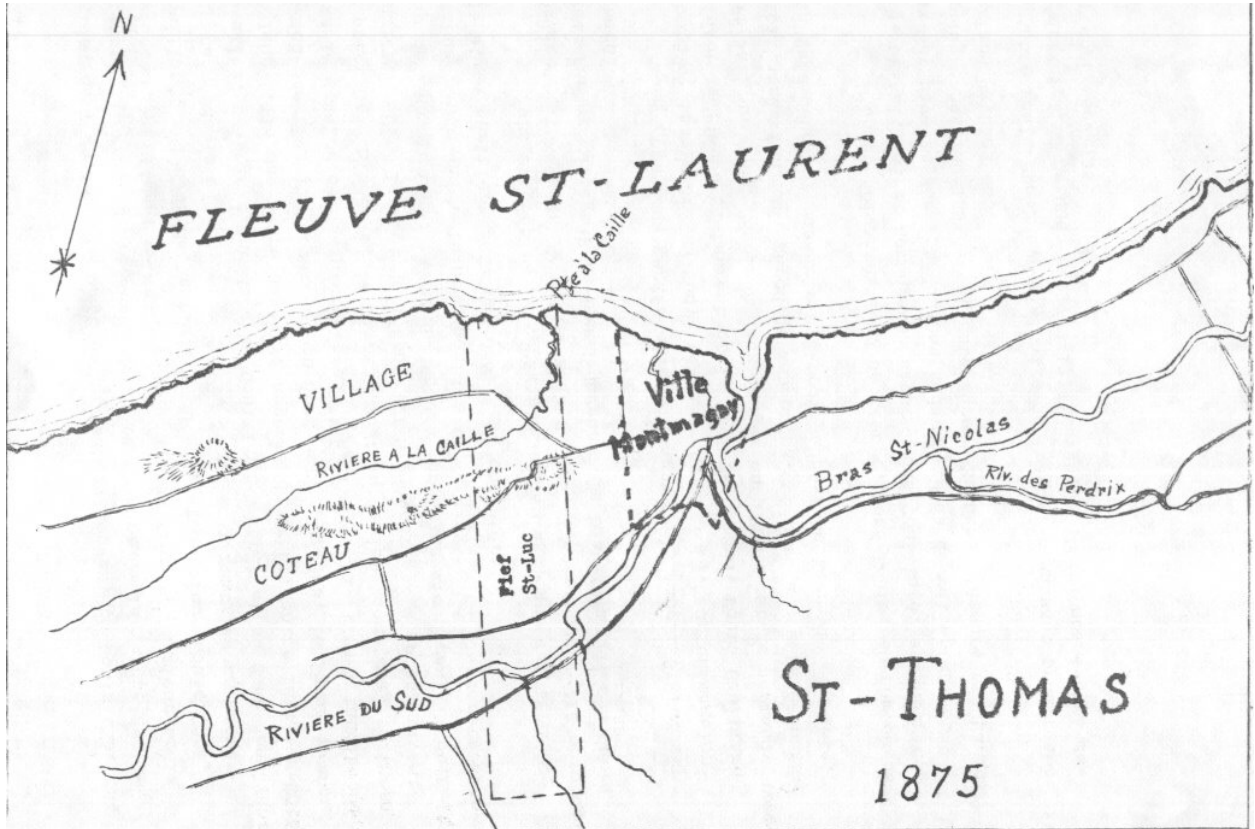
Sans tarder, René-Louis D'Amours, seigneur de St-Luc, se mit à faire des concessions; d'abord à Germain Gaumont, une terre de cinq arpents par quarante-deux de profondeur, entre Jacques Boulet au nord-est, et les héritiers Courteau au sud-ouest. Le même jour, le 3 octobre 1737, il céda une terre de cinq arpents sur quarante de profondeur à Joseph Morin Valcourt et à son fils, Pierre.

Quelques mois plus tard, René-Louis et sa dame firent un échange de terre avec Jean Roussin et sa dame. René-Louis céda cinq arpents deux perches de front, au deuxième rang, avec maison, grange et batterie; et Jean Roussin donnait en retour un arpent et une demie perche de front d'une terre partant de la rivière du Sud, avec promesse d'y bâtir maison et grange semblables à ce que René-Louis lui céda.

Après le décès du seigneur Jacques Couillard-Després, tous ses enfants s'étaient réunis pour renoncer à leurs droits successifs, et ainsi éviter les difficultés au partage. Trois ans plus tard, le 28 février 1743, on était arrivé à une entente. Il revenait à Louise-Angélique un septième de la moitié de la succession du seigneur, son père. Ces droits furent vendus à Simon Fournier pour la somme de cinq cent cinquante livres.

Vers ce temps est arrivé un incident assez étrange. M. le Grand Voyer et second capitaine des milices de la Pointe à la Caille avait averti Messieurs D'Amours de Plaine et de Courberon d'accommoder les chemins impraticables devant leurs terres; mais ils n'en firent rien. Au cours de l'automne et de l'hiver, le grand Voyer ne réussit pas à persuader ces messieurs à baliser leurs chemins. Ils osèrent même injurier et menacer le fils du grand Voyer qui se trouvait chez un voisin. Sur la plainte du grand Voyer, Bernard et René-Louis D'Amours reçurent l'ordre de paraître au Palais, à Québec, pour répondre aux accusations portées contre eux.

Carte de St-Thomas – 1875



René-Louis avait donné un contrat à Clément Langlois pour couper le bois sur une terre; Langlois devait rendre la terre prête au labour, et la livrer ainsi à une date fixe. Or Clément Langlois ne put remplir les conditions de son contrat, ce qui donna lieu à un long procès qui dura deux ans. Sommé de payer quatre-vingt-dix livres à René-Louis, plus les frais de l'exécution, Clément Langlois, insolvable, quitta sa terre en emportant tous ses meubles. René-Louis fit saisir la terre de Langlois au Bras St-Nicolas, et demanda la permission de la vendre aux enchères. Le Conseil Supérieur demanda l'estimation par experts avant de pouvoir procéder, tout en admettant le bien fondé des demandes de René-Louis.

Une occasion se présenta en 1752, à René-Louis, d'acheter une lisière de terre de deux perches et demie de front à St-Thomas, entre François Fournier au sud-ouest et Jean Pozé au nord-est, pour la somme de deux cent trente livres. Toujours par désir d'agrandir son domaine, René-Louis acheta, de Jean Roussin, deux perches de terre de front, tenant par le sud-est à la terre de René-Louis, pour le prix de deux cents livres payées comptant.

Le 19 octobre 1754, René-Louis, comme subrogé tuteur des enfants mineurs de feu Jacques Couillard-Després et de sa femme, Véronique Bélanger, assista au partage d'une terre de quarante arpents de superficie entre quatre enfants mineurs.

Dame Angélique Couillard-Després donna à René-Louis cinq enfants : Louis, baptisé en 1737, Charles, baptisé en 1739, tous deux morts en bas âge; puis Joseph, né en 1740, suivi de Louise-Angélique, née en 1742; enfin un deuxième Charles qui ne vécut qu'un an et demi.

Malheureusement, la maladie vint mettre fin au dévouement de cette mère méritante; elle est morte le 3 avril 1755 et fut inhumée le 5 avril. Elle n'avait que cinquante et un ans.

René-Louis se trouvait seul avec deux jeunes enfants. Malgré la douleur de perdre sa bien-aimée épouse, il lui fallait une nouvelle épouse pour l'aider à élever les deux enfants, car son service militaire l'éloignait souvent du manoir. À St-Roch-des-Aulnaies il avait rencontré une aimable demoiselle, Marie-Madeleine Pelletier. Malgré une différence d'âge – elle avait 23 ans et lui en avait 50 – elle accepta de devenir la belle-mère de ses enfants. Le mariage eut lieu à St-Roch le 27 octobre 1755. Le contrat de mariage du jour précédent, devant le notaire Joseph Dionne, réunit les témoins suivants; les parents et amis de René-Louis : Jean-Baptiste D'Amours, sieur de Louvières, son frère, les sieurs Augustin et Michel D'Amours, ses cousins, le sieur Charles de Beaumont et le sieur Jacques Després, ses neveux; ceux de la future épouse : ses père et mère, Jacques Sénéchal, son beau-frère à cause de Marie-Josèphe Pelletier, sa femme, Ignace St-Pierre, père, son oncle, Ignace St-Pierre, fils, son cousin, Jean Morin, cousin, Pierre Clin dit Degranier, le sieur Philippe Voisine, ses amis; Marie-Angélique Pelletier, sa sœur, Dame Marie-Madeleine Pelletier et dame Marie-Anne Pelletier, ses tantes, dame Marie-Anne Boucher, aussi sa tante à cause de Charles Pelletier, son mari.

Le douaire était fixé à trois cents livres, et le préciput, à cent cinquante livres; de plus, l'épouse survivante aurait la part et portion du moins prenant des enfants, selon la coutume de Paris.

La nouvelle maîtresse du manoir St-Luc conquit l'affection des deux jeunes enfants. Et bientôt elle donna naissance à un autre héritier, qui fut baptisé Jean-Baptiste, le 2 février 1758.

Au contrat de mariage, René-Louis avait promis de faire faire l'inventaire des biens de la communauté avec feu Louise-Angélique Couillard-Després. Le notaire Lévesque commença l'inventaire le 26 mars 1756. Cet inventaire est révélateur et intéressant, car il nous donne une idée des conditions économiques de l'époque. En présence des nouveaux mariés et du sieur Jean-Baptiste D'Amours, écr, sieur du Jour, subrogé tuteur, et des estimateurs Louis Morin dit Valcour et Pierre Lacroix, on procéda à l'inventaire. On estima d'abord les meubles et ustensiles de la cuisine et de la maison, le tout se montant à la somme de trois cent soixante trois livres et dix sols. Ensuite on fit la prise des instruments et effets agricoles qui montèrent à la somme de neuf cent soixante dix livres, faisant un grand total de treize cent trente quatre livres, somme assez modeste.

Ce qui surprend, c'est la description de la demeure de René Louis. C'est une maison de pièce sur pièce et couvertes de planches embouffetées, mesurant vingt neuf pieds de longueur sur vingt trois de largeur, contenant une chambre, une cuisine, deux cabinets au nord, avec une cave et un grenier. Tout près, il y avait une vieille grange de "pieux" mesurant quarante par vingt quatre pieds; puis une vieille écurie; le tout estimé à dix-sept cent vingt cinq livres. Cette demeure n'était pas un château.

On mentionne ensuite trois petites terres totalisant cent arpents en superficie, cela en plus du fief St-Luc qui n'entre pas dans l'inventaire, puisque le testament de défunte Angélique Couillard dit clairement que le fief St-Luc appartiendra à ses deux enfants, et que René-Louis D'Amours, son mari, en aura l'usufruit sa vie durant.

Comme on le voit la communauté n'était pas riche, et René-Louis devait cultiver ses terres pour vivre, car les cens et rente du fief ne rapportaient pas assez, même ajoutés au salaire qu'il recevait comme militaire.

Depuis quelques années, la vie au Canada devenait de plus en plus difficile, économiquement et militairement. Malgré quelques brillantes victoires des forces canadiennes sur terre, la menace des vaisseaux anglais et des corsaires faisant la chasse aux vaisseaux français au large de Terre-Neuve et du Cap Breton, faisait craindre le pire. Il était évident que les Anglais des colonies, aidés de l'Angleterre, préparaient une invasion maritime en vue de prendre Québec. Les Canadiens se sentaient incapables de résister, puisqu'on ne recevait plus de France ni armes, ni munitions, ni soldats, ni vivres.

Après la mort de son oncle Bernard, René-Louis avait continué la surveillance du fleuve St-Laurent et se tenait prêt à voler au secours de Québec, si nécessaire.

Et voilà qu'au printemps de 1759, le signal de l'approche de l'ennemi est donné. Les hommes et miliciens de St-Thomas, sous la conduite de leur seigneur, partent pour Québec, tandis que leurs femmes et leurs enfants s'enfoncent dans les bois autour d'un haut rocher qu'on appelle encore le "Patira", sans doute à cause des souffrances qu'ils y endurèrent.

Les miliciens et les hommes de St-Thomas prennent part à la défense de Québec et à la bataille des Plaines d'Abraham. Avec tristesse et désespoir, ils assistent à la capitulation de la ville de Québec, le 13 sept. 1759.

Le soir même de la reddition, le seigneur Couillard, avec quelques-uns de ses compagnons, Joseph Couillard des Écores, René-Louis D'Amours et Paul Côté, s'en retournent à St-Thomas, accablés de tristesse. Arrivés à environ un mille et trois quarts de l'église actuelle de Montmagny, ils font la rencontre d'un bataillon anglais qui depuis un mois ravageait les paroisses d'en bas du fleuve. Après avoir brûlé le village de St-Jean-Port-Joly, celui de l'Islet, du Cap St-Ignace, les Anglais se dirigent sur la Pointe à la Caille, quand la crue des eaux les oblige à atteindre les terres de Paul Chiquet. C'est à cet endroit que le seigneur Couillard et ses compagnons, avertis à temps de l'arrivée de ce bataillon, se mettent en embuscade et commencent l'attaque. Le combat est assez vif, car trois Anglais sont tués pendant l'action, mais les Canadiens trop peu nombreux tombent sous les coups de leurs ennemis, qui commettent toutes sortes de cruautés sur les cadavres.

René-Louis fut tué, et ses papiers, les titres de propriété qu'il avait sur lui, furent perdus, ce qui allait causer des pertes irréparables à sa famille. Car René-Louis était un des trois héritiers de la seigneurie du lac Matapédia. La perte des titres et des documents d'entente allait priver ses descendants de la plus grande seigneurie du Québec.

Après cette bataille à la Pointe à la Caille, les Anglais brûlèrent tout : le château de St-Luc ne fut pas épargné. Heureusement les femmes, les enfants, les bestiaux et les plus précieux des meubles avaient été cachés dans les bois, sur les hauteurs du sud.

Les Anglais partis, on fit les funérailles des trois principaux citoyens, morts en héros, mais laissant leurs familles dans l'angoisse et la douleur. Toute la paroisse sympathisa dans le deuil, ressentant vivement la perte de ces trois hommes.

Dame veuve Marie-Madeleine Pelletier était enceinte au moment de cette tragédie; elle dut trouver le meurtre de son mari doublement pénible. L'enfant naquit le 10 décembre et fut baptisé sous le nom de Marie-Madeleine, comme sa mère. La veuve de René-Louis D'Amours décida de rester veuve et libre pour élever ses quatre enfants, au moins jusqu'à ce que les deux enfants du premier lit fussent mariés.

Il fallait aussi régler la succession de son feu mari. L'inventaire des biens fut fait après l'élection des tuteurs pour les mineurs du second mariage de René-Louis. On fit la vente des meubles, qui rapporta la somme de 9 095 livres 18 sols. Une fois tous les comptes réglés, le notaire remit à Jean-Baptiste D'Amours, sieur du Jour, tuteur, la somme de 9 106 livres 10 sols 6 deniers comme total des ventes de meubles. Désormais, la veuve Marie-Madeleine Pelletier devra gérer seule les biens de la communauté.

Vint ensuite le temps où Louise-Angélique, fille du premier lit, maintenant âgée de dix-neuf ans, décida de se marier. Elle avait été demandée en mariage par Joseph Benoni Fournier, âgé de vingt-neuf ans, habitant de St-Thomas. Au contrat de mariage, elle fut représentée par Jean-Baptiste D'Amours, sieur du Jour, son tuteur. Le futur époux fixa le douaire de sa future épouse à trois cents livres, et le préciput à cent cinquante livres. Puis ils se firent donation mutuelle de tous leurs biens.

Naturellement, il fallait maintenant procéder au partage des biens des défunts parents pour déterminer ce qui revenait à la nouvelle mariée. Sur la demande du tuteur, Jean-Baptiste D'Amours, et de Joseph-Benoni Fournier, époux de Marie-Louise D'Amours, le partage se fit le 3 octobre 1761. Marie-Louise obtint un demi-arpent une perche quatre pieds et demi de front, plus une demie perche, sur la terre entre la petite rivière aux Vases et la rivière du Sud. La veuve Marie-Madeleine Pelletier obtint une perche de front sur la même terre, et Joseph, frère de la mariée, obtint aussi une perche de front au même endroit.

Quelques mois plus tard, Jean-Baptiste D'Amours, sieur du Jour, tuteur, demanda compte à la veuve de René-Louis de la gestion des biens de la communauté. Avec ses comptes, elle remit au tuteur la somme de seize cent quatre-vingt dix-sept livres. À son tour, elle demanda au tuteur de rendre compte de sa gestion des biens de la communauté qui avait été avec feu René-Louis Courberon, comme de la part des immeubles qui revenait à ses deux enfants mineurs. Les comptes furent approuvés et elle reçut six mille cinq cent quarante-sept livres.

Le 29 mars 1762, Marie-Madeleine Pelletier, veuve de René-Louis, vendit une petite terre à St-Roch-des-Aulnaies, à Marc St-Pierre, pour deux cent cinquante livres payés comptant. Était-ce pour préparer ses secondes noces ?

Toujours est-il que le 7 novembre, elle faisait un contrat de mariage avec Jean-Baptiste Bossé. La belle-mère de sa belle-fille, Louise-Angélique, était une Bossé. Le douaire fut fixé à trois cents livres, et le préciput à soixante quinze livres. Ce que le futur époux apportait à la communauté de biens était estimé à quatre cent vingt-huit livres, et devait lui rester en propre. S'il devait y avoir des enfants du premier mariage lors de la dissolution du futur mariage, la future épouse donnait à son époux une part et portion d'un enfant moins prenant, mais si, à la dissolution du futur mariage, il n'y avait pas d'enfant vivant du premier mariage, alors elle donnait tous ses biens à son futur mari par donation pure et simple.

Il semble bien que les nouveaux mariés aient continué à demeurer à St-Thomas, avec Joseph, fils du premier lit.

Cependant Joseph prenait de l'âge et il avait hâte d'entrer dans ses droits comme héritier du fief St-Luc. Rendu à sa majorité en 1765, il demanda à son tuteur, Jean-Baptiste du Jour, de rendre compte de sa gestion. Des mains de son tuteur, il reçut en argent et en billets la somme de mille sept cent soixante dix livres. Désormais, il était le seigneur de St-Luc.

Marie-Madeleine Pelletier et son mari, avec les deux enfants de René-Louis, Jean-Baptiste, 5 ans, et Marie-Madeleine, 3 ans, allèrent demeurer sur les terres de son père à St-Roch-des-Aulnaies. Plus tard, on les trouvera à Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Madeleine apprit à Jean-Baptiste, son fils, la noblesse et l'héroïsme de son père, qu'il serait sieur de Courberon par le renoncement de son demi-frère Joseph. Elle lui dit aussi qu'un jour il aurait un tiers de la seigneurie du lac Matapédia. Nous verrons plus loin ce qui en adviendra.

Jean-Baptiste Bossé et son épouse, Marie Madeleine Pelletier, vivaient depuis quelques années à Sainte Anne de la Pocatière, lorsqu'en 1779 Marie Madeleine et ses deux enfants vendirent tous leurs droits sur la seigneurie de Matane au sieur Donald McKinnon pour quarante huit francs. Ce marchand anglais acheta de même les droits de la plupart des héritiers de Matane et finit par devenir seigneur de Matane.

A handwritten signature in cursive script, reading "Mathieu D'Amours". The signature is written in dark ink on a light background. The letters are fluid and connected, with a prominent flourish at the end of the word "Amours".

SOURCES

René-Louis D'Amours de Courberon

Jos. Dionne : 26/1/1779.

Lévesque : 24/6/1754, 19/10/1754, 19/6/1755, 26/10/1755, 26/3/1756, 8/9/1760, 3/4/1761, 3/10/1761, 17/3/1762, 29/3/1762, 15/10/1762, 7/11/1762, 29/3/1768.

Michon : 25/9/1736, 9/9/1737, 3/10/1737, 27/12/1740, 17/11/1741, 19/11/1741, 28/1/1743, 28/2/1743, 11/10/1744.

Rageot : 22/8/1672.

Rousselot : 15/4/1752.

B.R.H. : IX, p. 290.

J.C.S. : 15/7/1748, 29/7/1748, 2/2/1750.

C.P.J. : no. 2709.

R.P.Q. : 5/3/1748, 9/4/1748, 30/1/1759.

"Histoire de la seigneurie de la rivière du Sud", par Abbé Couillard-Després, p. 174, 177, 178, 182, 280.

"Histoire de St-Thomas de Montmagny", par F.E.J. Casault, p. 97, 101.

Carte de l'Illinois et du Missouri

